

N° CP 3<sup>e</sup>/07-07  
Séance du 19 JAN. 2007

**R.D. 466 – DEVIATION D'ASPACH  
B051 – ACQUISITIONS DE TERRAINS DE VOIRIE**

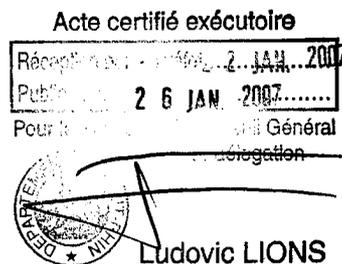
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2007/I-05/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Donne un avis favorable aux opérations d'acquisitions de terrains liées à la déviation d'ASPACH (R.D. 466) sur le territoire des communes d'ASPACH, de CARSPACH et de HEIDWILLER pour un montant de 399 299,75 €.
- ❖ Autorise la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental 2007.
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera imputée au programme BO 51, chapitre 21 nature 2151 fonction 621 du budget départemental 2007.
- ❖ Autorise le Président à signer la convention d'indemnisation pour perte d'un droit de chasse annexée au rapport.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions



LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH